



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Développement de centres aquatiques mobiles

Question écrite n° 41703

Texte de la question

M. Jean-François Portarrieu attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès du ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, chargée des sports, sur l'utilité du développement de centres aquatiques mobiles en milieu rural. Alors qu'une enquête de Santé publique France rapporte un total de 1 119 noyades accidentelles entre le 1er juin et le 31 août 2021, dont 250 suivies de décès, apprendre à nager aux enfants n'est plus seulement un loisir ou un sport. Dans les écoles, permettre l'accès à des cours de natation n'a pas pour seul objectif de savoir nager, mais aussi de savoir se sauver. À l'heure où un Français sur six déclare ne pas savoir nager, permettre aux enfants de se familiariser avec l'eau devient une délicate prouesse, les piscines se faisant de plus en plus rares. Face au coût important de tels équipements, Mme la ministre n'est pas sans savoir qu'une solution alternative baptisée « camion-piscine itinérant » est actuellement testée dans certaines régions, parfois par l'intermédiaire d'associations. Le développement de ce type de centre aquatique mobile qui se déplace jusqu'aux portes des écoles semble remporter un vif succès, notamment dans les territoires ruraux. Ainsi, il souhaiterait connaître sa position sur cette expérimentation et le cas échéant, savoir si le Gouvernement envisage d'accentuer ce genre d'opération sur le territoire.

Données clés

Auteur : [M. Jean-François Portarrieu](#)

Circonscription : Haute-Garonne (5^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41703

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : [Sports](#)

Ministère attributaire : [Sports, jeux Olympiques et Paralympiques](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [5 octobre 2021](#), page 7321

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)